

Plan local d'Urbanisme
Commune d'ALEX



Modification N°2

LEGENDE

- AUTRES
- Perimètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.)
 - Zones à l'intérieur desquelles s'appliquent les dispositions relatives aux permis de démolir
 - Zone soumise à un risque d'exposition au plomb
 - Perimètre de prescriptions d'isolement acoustique des infrastructures de transports terrestres

PIECE N°4-1
DOCUMENT GRAPHIQUE ANNEXE

Procédure	Approuvé le	Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2025, approuvant la modification n°2 du PLU d'Alex Le Maire Catherine HAUETER
Elaboration du PLU	30/05/2016	
Modification simplifiée n°1	24/09/2018	
Modification simplifiée n°2	25/11/2019	
Revision simplifiée n°1	02/03/2020	
Modification simplifiée n°3	29/07/2021	
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité	12/09/2022	
Modification n°2	17/11/2025	

Éché le : 23/10/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste

Géomaticien

Fond Cadastre

Territoires demain

CICL

Données originales téléchargées sur <https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/07/2024

